

Il faut pourtant observer qu'ils sont entrepreneurs de mal-...
à la farine, et la farine en pain,
à rendre telle quantité fixe de pain pour telle autre de blé

Après un assez long délibéré, le Tribunal a joint l'inci-
dent au fond; et son jugement définitif, sans s'expliquer
nettement sur la question, paraît admettre la thèse déve-
loppée par le ministère public. Il est pourtant à observer

Voici cette décision :
Attendu en droit que les officiers comptables de l'adminis-
tration des vivres, lorsqu'ils sont chargés de la régie d'une manutention et des fournitures de vivres-pain

Qu'en effet, l'assimilation dont les uns et les autres sont
explicitement l'objet, au cas du crime de cessation de service
provenant de leur fait, prévu par les articles 430 et 431, ne

Attendu, d'ailleurs, que l'article 433 du Code pénal ne
régissant pas, comme le fait l'article 432, d'aggravation particu-
lière de peine pour les fonctionnaires publics, agens ou pré-

Attendu, en fait, que, par sa lettre, en date du 16 fé-
vrier 1846, adressée à M. le procureur du Roi de Valenciennes,
M. le ministre de la guerre a livré aux Tribunaux compé-

Attendu qu'il est résulté des débats que, depuis trois ans,
les deux prévenus ayant tous deux successivement été brigadi-
ers-boulangers à la manutention de Valenciennes, comme

Attendu que la preuve de cette participation, pour ne reposer
sur aucun fait matériel, n'en est pas moins établie;
Qu'elle résulte notamment de ce que ce n'est que depuis la

Qu'ainsi, par exemple, le 25 janvier 1846, la pesée de
vingt-cinq pains, du poids réglementaire de 13 hectogrammes
effectifs de pain cuit, quelle que fut le degré de cuisson, n'était en

Qu'ainsi, par exemple, le 25 janvier 1846, la pesée de
vingt-cinq pains, du poids réglementaire de 13 hectogrammes
effectifs de pain cuit, quelle que fut le degré de cuisson, n'était en

Attendu qu'il existe en faveur des prévenus des circons-
tances atténuantes;

» Vu les articles 430, 431, 498, 463 du Code pénal, 494 du
Code d'instruction criminelle, et 33 du Code pénal;
» Le Tribunal condamne les deux brigadiers chacun à un
emprisonnement de trois mois, et l'officier com stable à un em-
prisonnement de deux ans, et par corps à une amende de 400
francs; tous trois solidairement aux dépens.

Les condamnés ont interjeté appel de cette sentence.

CHRONIQUE

PARIS, 1^{er} MAI.

— M. Simonnet, chef du bureau des théâtres à la pré-
fecture de police, et M. Lebel, directeur de la prison de la
Clergerie du Palais, viennent d'être décorés de l'Or-
dre de la Légion d'Honneur.

— Un jeune commis marchand, qui avait été employé
pendant plusieurs années dans un des principaux maga-
sins de nouveautés et de draperies de la capitale, ayant
été congédié par son patron qui croyait avoir à lui repro-

Les négocians en gros avec lesquels la maison dont il
venait de sortir étaient en rapport avaient l'habitude de
lui remettre sur sa simple demande les marchandises dont
avait besoin son patron, et pour lesquelles on se

La recherche du coupable auteur de si nombreuses
escroqueries ayant été prescrite par M. le préfet de poli-
ce, il a été arrêté hier; mais on n'a trouvé en sa posses-

ÉTRANGER.

— ANGLETERRE (Londres), 29 avril. — Samedi dernier,
un peu avant neuf heures du soir, un imprimeur litho-
graphe, M. Blewett, passait tranquillement dans Drury-
Lane; lorsqu'il fut arrivé au coin de la rue dite Princes-

L'auteur de l'attentat contre Blewett avait encore à la
main le pistolet dont il s'était servi. « Est-ce que j'aurais
été cause de quelque malheur? » demanda-t-il au constable

Le père de Braham, riche épicière et propriétaire, a été
fort affligé en apprenant l'arrestation de son fils. « Cet
enfant, a-t-il dit, a la passion des armes à feu, il y a long-

Les magistrats de Bow-Street ont déjà consacré plu-
sieurs audiences à l'instruction de cette affaire. Le témoi-
gnage le plus important est celui d'Elisa Cook, jeune ser-
vante. « Je reconnais, a-t-elle dit, le prisonnier pour être

D'autres témoins ont dit aussi qu'ils avaient remarqué
Braham tenant à la main un pistolet qu'il tournait et re-
tournait comme un enfant à qui l'on viendrait de donner

L'enquête a été suspendue pendant quelques jours;
on veut savoir ce que deviendra Blewett, et si, comme il
s'en flâte, il sera en état d'être transporté à Bow-Street

— PRUSSE (Dortmund), le 26 avril. — Notre ville aussi
vient d'être le théâtre d'un acte de fanatisme. Le vendredi-
saint, 10 courant, au soir, on donnait, dans l'église luthé-
rienne du Saint-Esprit, au bénéfice des établissemens de

Au milieu du concert, pendant que la nombreuse as-
semblée écoutait avec un profond recueillement la sub-
lime musique du maître de chapelle du grand Frédéric
un craquement très fort se fit tout-à-coup entendre, et

La police, instruite qu'une foule d'individus entourait
l'église du Saint-Esprit, et en brisait à coups de pierres
les vitres, y envoya de nombreux agens escortés d'un dé-

Pendant les recherches ont été si bien dirigées, que
dès le surlendemain les instigateurs se trouvaient sous la
main de la justice. C'étaient neuf ouvriers appartenant tous
à la fameuse secte des piétistes.

— Ils ont avoué franchement et même avec une espèce de
forfanterie leur vandalisme, et ils ont déclaré qu'ils l'a-
vaient commis pour venger l'offense que l'on avait faite à
Dieu, en profanant une de ses églises par un concert donné

Le Tribunal criminel de Dortmund a condamné ces
neuf individus à six ans de travaux forcés dans une for-
teresse, et à la réparation du dommage causé.

Le même Tribunal a infligé à leurs principaux complices
un emprisonnement plus ou moins long.

VARIÉTÉS

CHUTE DE L'EMPIRE. — HISTOIRE DES DEUX RESTAURATIONS
(1814-1830), par Achille de VAULABELLE; — 1^{re}, 2^e et
3^e vol. (1).

Les historiens n'ont pas manqué aux douloureux évé-
nemens que virent s'accomplir dans notre pays les années
1814 et 1815, et dont le lamentable souvenir, après trente
ans de paix, est resté si vivace dans nos cœurs. Chacun
a voulu dire son mot sur ce drame immense de la double

Grâce, cependant, au temps qui, chemin faisant, apaise
les passions et transforme les intérêts, la situation est au-
jourd'hui tout autre. Les générations qui jouèrent un

Cette nouvelle Histoire de la chute de l'Empire et des
deux Restaurations n'est pas d'un style élevé et gran-
diose; elle n'émane ni d'un philosophe ni d'un homme
d'Etat. M. de Vaulabelle n'a ni le charme et l'entraîne-

Triste époque, en effet, déplorable acteurs! Ce n'est
qu'avec un sentiment de généreuse et patriotique indigna-
tion qu'on peut en aborder la lecture; jamais l'absence de

(1) Perrotin, libraire-éditeur, rue Fontaine-Molière, 41.

l'es de bénéfice du silence et de l'obscurité.
Cette histoire commence bien, du reste; elle s'ouvre
par le récit des intrigues de l'émigration pendant toute la
durée de la période révolutionnaire, consulaire et impé-
riale. On voit là à quel degré d'humiliation et d'abaisse-
ment était descendue cette royale maison de Bourbon,

Un peu plus tard, vers le Consulat, leurs agens, après
avoir vu se clore l'ère des insurrections royalistes, en
arrivaient, sans leur aveu, on doit le croire, aux machines
infernales et aux tentatives d'assassinat. Sous l'empire,
en 1809, tout espoir de ressaisir la couronne de France

Leur plus utile auxiliaire après des souverains qui hé-
sitaient à consommer la chute de la dynastie impériale,
fut, on le sait, M. de Talleyrand, le Protée de tous les ré-
gimes, bien digné assurément de servir d'introduit aux

des forteresses du nord de l'Europe! Ce n'était pas même un traité de paix que cet homme achetait au prix de cet immense holocauste...

Comment s'étonner, en présence de ces faits, de l'indignation et du dédain que soulève dans le cœur de M. Achille de Vaulabelle le nom de M. de Talleyrand? L'historien ajoute, d'après le dire des contemporains, que le diplomate français reçut en millions le prix de ses complaisances honteuses...

Si M. de Talleyrand a trahi, du reste il n'a pas trahi seul. Tout conspirait autour de lui pour lui venir en aide. La société officielle n'avait plus de plus de ressort moral...

Comment s'étonner, en présence de ces faits, de l'indignation et du dédain que soulève dans le cœur de M. Achille de Vaulabelle le nom de M. de Talleyrand? L'historien ajoute, d'après le dire des contemporains...

faire? — Abdiquer, répondirent Oudinot et Ney, il n'y a que l'abdication qui puisse nous tirer tous de là.

Quelques heures auparavant, Marmont, qui, lors de l'attaque de Paris, resté sans défense par suite de la lâcheté et de l'impéritie du conseil de régence, s'était battu comme un simple soldat, Marmont, cédant à de fatales influences, avait fait défection et livré son corps d'armée à l'ennemi.

Telles furent, lors de la première chute de l'empire, l'attitude des individus et la physionomie des événements.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur le Rédacteur, Votre numéro du 20 février dernier rendait compte de la condamnation prononcée par le Tribunal de police correctionnelle contre des marchands de charbon de bois...

Comme il ne se passe guère de semaines sans que de pareilles fraudes soient constatées, permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de vous adresser sur l'existence et sur l'organisation du marché à charbon de bois dit des Récollets quelques renseignements de nature à intéresser toutes les personnes qui consomment du charbon.

L'ordonnance de 1834, qui rendit ce commerce libre, conserva néanmoins quatre marchés publics, destinés à assurer en tout temps l'approvisionnement de Paris...

Les garanties dont l'autorité a voulu, par ce règlement, entourer le propriétaire de la marchandise, viennent naturellement protéger le consommateur; et, pour en compléter l'efficacité, la préfecture a voulu que tout sac de charbon demandé par ce dernier au facteur (autorisé à cet effet) et envoyé par lui dans Paris...

Pourquoi donc, en présence d'avantages aussi incontestables, la population parisienne se résigne-t-elle avec tant d'insouciance à être journellement victime de fraudes aussi impudentes que celle dont vient de faire justice le Tribunal de police correctionnelle?

C'est qu'enfin dans presque tous les ménages, le soin de faire la provision de charbon est abandonnée à la cuisinière, qui reçoit du marchand une remise de 25 à 30 centimes par sac...

En fait d'objets de première nécessité, il n'est point de petites économies surtout pour les fortunes modestes, et à une époque où la vie se fait chaque jour plus chère à Paris, c'est un devoir de ne laisser ignorer à la population rien de ce qui peut lui être utile.

- (1) 26, rue des Récollets, faubourg Saint-Martin. (2) 1,600,000 voies.

peut tendre à diminuer ses dépenses. J'ai pensé qu'à ce titre vous accueilleriez favorablement, Monsieur le rédacteur, cette courte notice, et lui prêteriez volontiers l'appui de votre bienveillance.

Agacé, etc. S. DUBOIS, facteur au bureau des Récollets.

SPECTACLES DU 2 MAI.

- OPÉRA. — Lucie de Lamormoor, Paquita. THÉÂTRE-FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine. ODEON. — L'Ingénieur à la cour, les Touristes. VAUDEVILLE. — Le Roman, un Conte bleu, un Homme grave. VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. GYMNASSE. — Un Mari, Jardin d'hiver, les Ennemis. PALAIS-ROYAL. — Frisette, le Lait d'Anesse. PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Petites Danaïdes. GAITÉ. — Madeleine. AMBIGU. — Pierrot. CIRQUE. — Le Cheval du Diable. COMTE. — Les Enfants jaloux, Ah! mon habit, le Sourd. FOLIES. — La Modiste au camp, Paris au Bal. SOIRÉES FANTASTIQUES, galerie de Valois, 164, 8 heures du soir.

VENTES IMMOBILIÈRES. AUDIENCES DES CRÉES.

- TROIS MAISONS ET 5 LOTS DE TERRAIN. Etude de M. DROMERY, avoué à Paris, rue de Mulhouse, 9. adjudication en l'audience des créés du Tribunal civil de la Seine, au Palais national, le 9 mai 1846, en 8 lots qui ne pourront être réunis. 1° D'une Maison sise à Paris, rue Neuve-Breda, 31. Mise à prix : 20,000 fr. 2° D'une Maison sise à Passy près Paris, rue Singer projetée, 40. Mise à prix : 15,000 fr. 3° De cinq lots de terrains sis à Passy, rue Singer et rue Neuve-Singer projetés, propres à recevoir des constructions, sur les mises à prix savoir :

- Premier lot, 20,000 fr. Deuxième lot, 17,000 fr. Troisième lot, 7,000 fr. Quatrième lot, 9,000 fr. Cinquième lot, 4,000 fr. 4° Et d'une Maison et un terrain sis à Paris, rue de la Glacière, 4, propres à toute espèce d'établissement industriel. Mise à prix : 35,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1° A M. Dromery, avoué, demeurant à Paris, rue de Mulhouse, 9; 2° A M. Devin, avoué, demeurant à Paris, rue Montmartre, 62 (4385) MAISON. Etude de M. GHEBRANT, avoué à Paris, rue Gaillon, 14. — Vente en l'audience des créés du Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de justice à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre du Tribunal, une heure de relevée, au plus offrant et dernier enchérisseur, en cinq lots, avec faculté de réunion pour les deuxième et quatrième lots. D'une Maison, avec bâtimens, cour, verger et pièce de vigne, sise à Fontenay-sous-Bois, rue Saint-Germain, 67 et 69, dépendant de la succession bénéficiaire de M. le général Letourneur. L'adjudication aura lieu le mercredi 20 mai 1846, sur les mises à prix ci-après :

- Premier lot, 5,000 francs. Deuxième lot, 10,000. Troisième lot, 6,000. Quatrième lot, 2,000. Cinquième lot, 100. S'adresser, pour les renseignements, à Paris : 1° A M. Ghebrant, avoué poursuivant, rue Gaillon, 14; 2° A M. Benhier, avoué présent à la vente, rue Gaillon, 11; 3° A M. Callon, avoué présent à la vente, boulevard St-Denis, 22; 4° A M. Gracien, avoué présent à la vente, rue de Hanovre, 4. A Fontenay-sous-Bois, à M. Aublet, notaire. Et sur les lieux. (4386)

Les Actions ont droit à 4 p. 0/0 d'intérêts et à 2 1/2% dans les bénéfices, ce qui, d'après des évaluations exactes, promet de donner 7 à 9 p. 0/0 de net en rapport avec celle des Actions des autres Caisses d'Épargne.

Le Conseil de surveillance est composé de notabilités des deux Chambres, et cinq des plus forts actionnaires en feront aussi partie.

CAPITAL 15 MILLIONS BANQUE DU COMMERCE Ayant pour objet la Banque, l'Escompte, les Recouvrements, les Patemens et les Consignations.

4^e ANNÉE GAZETTE MUNICIPALE PARIS ET LA BANLIEUE 7 francs. LES DÉPARTEMENTS 8 francs. DE LA VILLE DE PARIS et du DÉPARTEMENT DE LA SEINE. Seul Feuille spéciale des PROPRIÉTAIRES, ARCHITECTES, ENTREPRENEURS et PATENTÉS.

La GAZETTE MUNICIPALE est encore plus utile avec fruit par tous ceux qui, bien qu'étrangers à la capitale, veulent néanmoins suivre le développement des grandes questions municipales dont Paris offre tant d'exemples; elle est, pour ceux-là, un excellent guide qui leur fournit d'utiles enseignemens.

On s'abonne aux Bureaux, à Paris, rue d'Argenteuil, 47.

AVIS AU COMMERCE.

- On demande UN ou DEUX associés pour exploiter par actions, dans le département de la Dordogne : 1° UNE BELLE CARRIÈRE DE MARBRE, située à Milhac de Nontron; 2° UNE FABRIQUE DE CARRELAGE EN PIERRES BLANCHES ET DURS, prenant le poli du marbre; 3° DEUX FOURNS À CHAUX, 1^{re} qualité (affirmée hydraulique), autorisés par arrêté de M. le préfet du département de la Dordogne.

FATTET et Compagnie, DOCTEUR-MÉDECIN-DENTISTE, faubourg Saint-Honoré, n. 69, place Beauveau.

Dents et Rételiers solidement fixés dans la bouche, sans le secours de crochet, ni de ligature, qui détruisent toujours les bonnes dents.

ENTREPRISE SPÉCIALE DES ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER. S'ADRESSER A M. NORBERT ESTIBAL, Fermier d'annonces de la Gazette des Tribunaux, de celles du Charivari, etc. RUE NEUVE-VIVIENNE, 33.

port, où existe la mine de fer, la manganèse (terres réfractaires et argilleuses, et de poterie); pays des truffes; sur la propriété où le marbre domine, par suite de la masse calcaire qui s'y trouve à une profondeur indéterminée.

OFFICE CENTRAL DES TRAVAUX PUBLICS. Directeur, rue Notre-Dame-de-Lorette, 52. Etudes complètes en parcelles d'avant-projets de compagnies, et poursuite en obtention de concession.—Expertises et établissements industriels.—Reclamations amiables des entrepreneurs du gouvernement. (Affranchir.)

COURS DE DROIT ADMINISTRATIF APPLIQUÉ AUX TRAVAUX PUBLICS. Ou Traité théorique et pratique de Législation et de Jurisprudence. CONCERNANT l'organisation des travaux publics en France, l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'exploitation des mines et des carrières, le dessèchement des marais, les indemnités pour torts et dommages, et contributions de plus-values ou de charges locales; les concessions de canaux et de chemins de fer, et les clauses et conditions générales du marché des entrepreneurs; la grande voirie, les chemins vicinaux, les fleuves et canaux, les rivières non navigables et les usines à eau, les établissements insalubres et les machines à vapeur, le conflit d'attributions.

Par M. COTELLE, avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de cassation. Seconde édition, trois forts volumes in-8°. — Prix : brochés, 21 fr. DU MÊME AUTEUR : DES ALIGNEMENTS ET PERMISSIONS DE VOIRIE URBAINE et des référés législatifs à introduire sur cette matière; dissertation suivie d'un mémoire présenté aux chambres réunies de la Cour de cassation, et des résultats comparés de la jurisprudence de cette Cour et de celle du Conseil, sur les mêmes questions de voirie; in-8°. — Prix : 2 fr. 50 c.

Professeur de prothèse dentaire. Cours permanent pour les jeunes gens qui se destinent à l'Art du Dentiste.

MM. les membres de la commission de surveillance de la Compagnie du gaz de Calais ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le 2 mai prochain est renvoyée au 16 mai suivant, jour de samedi, dans l'intérêt de la société. On se réunira chez M. Lemadry, rue Richelieu, n. 100, à trois heures précises.

POUR CAUSE DE DÉPART. A vendre de suite un Fonds bien achalandé, situé dans un des plus beaux passages de Paris, d'une gerance très facile. — Prix de la vente : 12,000 fr. — Marchandises en magasin : 7,000 fr. — Bénéfices nets : 8,000 fr. — On ferme le dimanche. S'adresser pour les renseignements, à M. de BAUTOD, rue Saint-Hyacinthe-St-Honoré, 1.

HISTOIRE DE LA BLÉNORRÉGIE URÉTRALE. Ou traitement urétral habituel; ses causes, ses effets, son traitement curatif. Par le docteur DESRUELLES, ancien professeur au Val-de-Grâce. Ouvrage d'observation et de pratique. — Première partie, prix : 2 fr. — Chez J.-B. BAILLIÈRE, libraire, rue de l'École-de-Médecine, 17. Et Chez J. LACOUR, imprimeur, 33, rue Sainte-Hyacinthe-Saint-Michel. CAUTÈRES LE PERDRIEL TAFFETAS rafraîchissant (en rouleaux de 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000).